

Commune D'ORVAULT**DEPARTEMENT**

Loire-Atlantique

ARRONDISSEMENT

NANTES

CANTON

SAINT-HERBLAIN II

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

3 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois, le lundi trois avril, le Conseil municipal de la Commune d'ORVAULT s'est réuni en session extraordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du 24 mars 2023, sous la présidence de Jean-Sébastien GUITTON, Maire.

Etaient présents : Mme Dominique VIGNAUX, M. Lionel AUDION, Mme Marie-Paule GAILLOCHET, M. Guillaume GUÉRINEAU, Mme Armelle CHABIRAND, M. Yann GUILLON, Mme Brigitte RAIMBAULT, M. Christophe ANGOMARD, Mme Valérie DREYFUS, M. David HURTREL, Mme Anne-Sophie JUDALET, M. Laurent DUBOST, Mme Catherine LE TRIONNAIRE, M. Morvan DUPONT, M. Vincent BOILEAU, M. Jean-Yves ROUX, M. Pierre ANNAIX, Mme Françoise NOBLET, M. Dominique GOMEZ, M. Ronan GILLES, Mme Sandrine BRUN, Mme Colette VINET-PINSON, M. Sébastien ARROUËT, M. Gilles BERRÉE, Mme Florence CORMERAIS, M. Florent THOMAS, M. Dominique FOLLUT, Mme Maryse PIVAUT, M. Jean-Jacques DERRIEN, M. Thierry BOUTIN, M. André NYAMSI-HENDJI

Absentes ayant donné pouvoir :

Mme Linda PAYET	donne procuration à	M. Dominique GOMEZ
Mme Marylène JÉGO	donne procuration à	M. Sébastien ARROUËT
Mme Stéphanie BELLANGER	donne procuration à	M. Pierre ANNAIX

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Pierre ANNAIX ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

38. Divers transferts au profit de Nantes Métropole***Madame VIGNAUX rapporte :***

La commune est propriétaire de certaines parcelles en nature de voirie. Afin de faciliter la gestion de différents espaces qui relèvent depuis 2001 de la compétence de Nantes Métropole, il est proposé de transférer à Nantes Métropole ces parcelles, à titre gratuit.

Le transfert de patrimoine s'effectuera en pleine propriété, Nantes Métropole étant substitué à la commune dans l'ensemble de ses droits et obligations.

Il est proposé de transférer les parcelles suivantes :

Parcelle	Parcelle mère	Superficie	Adresse	Désignation	
BD 385	BD 378(a)	47 m ²	Chemin des Matines	Voirie - trottoir	
BM 39		966 m ²	Rue des Hameaux du Mail	Emprise rue des Hameaux du Mail (voirie)	
BM 52		613 m ²			
BN 168	BN 79(j)	285 m ²	Pré du pont aux prêtres	Régularisation route de Basse Indre	
BM 121	BM 63(l)	79 m ²	Pré du pont aux prêtres		
BV 60	BV 32(h)	140 m ²	La Grée	Ensemble de parcelles en nature de voie verte Bourg Bugallière (piste cyclable) dont voirie rond-point de la Garenne dont régularisation emprise voirie rond-point Garenne / Basse-Indre	
BV 61	BV 32(g)	30 m ²	La Grée		
BT 50		749 m ²	Taillis de rase		
BT 234	BT 58(c)	309 m ²	Taillis de rase		
BT 237	BT 59(e)	29 m ²	Taillis de rase		
BT 56		444 m ²	La Daudière		
BT 54		1 659 m ²	La Claudière		
BT 52		2 291 m ²	Pièces des Bois		
BT 26		384 m ²	Pièces des Bois		
BS 528	BS 512(a)	1 428 m ²	110 rue de la Garenne		
AC 325		158 m ²	Rue du Raffuneau		Trottoir et transformateur EDF devant Hameau du Petit Raffuneau
AC 319		23 m ²			
AC 320		34 m ²			
BY 297		11 m ²	Rue des Silènes	voirie	
BY 298		83 m ²			
BY 289		15 m ²			
BY 290		13 m ²			

DECISION

Sur proposition de la commission Aménagement de la Ville et Transition Ecologique et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE DE TRANSFERER** à titre gratuit à Nantes Métropole, l'ensemble des parcelles suivantes :

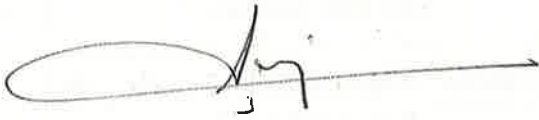
Parcelle	Parcelle mère	Superficie	Adresse	Désignation	
BD 385	BD 378(a)	47 m ²	Chemin des Matines	Voirie - trottoir	
BM 39		966 m ²	Rue des Hameaux du Mail	Emprise rue des Hameaux du Mail (voirie)	
BM 52		613 m ²			
BN 168	BN 79(j)	285 m ²	Pré du pont aux prêtres	Régularisation route de Basse Indre	
BM 121	BM 63(l)	79 m ²	Pré du pont aux prêtres		
BV 60	BV 32(h)	140 m ²	La Grée	Ensemble de parcelles en nature de voie verte Bourg Bugallière (piste cyclable) dont voirie rond-point de la Garenne dont régularisation emprise voirie rond-point Garenne / Basse-Indre	
BV 61	BV 32(g)	30 m ²	La Grée		
BT 50		749 m ²	Taillis de rase		
BT 234	BT 58(c)	309 m ²	Taillis de rase		
BT 237	BT 59(e)	29 m ²	Taillis de rase		
BT 56		444 m ²	La Daudière		
BT 54		1 659 m ²	La Claudière		
BT 52		2 291 m ²	Pièces des Bois		
BT 26		384 m ²	Pièces des Bois		
BS 528	BS 512(a)	1 428 m ²	110 rue de la Garenne		
AC 325		158 m ²	Rue du Raffuneau		Trottoir et transformateur EDF devant Hameau du Petit Raffuneau
AC 319		23 m ²			
AC 320		34 m ²			
BY 297		11 m ²	Rue des Silènes	voirie	
BY 298		83 m ²			
BY 289		15 m ²			
BY 290		13 m ²			

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte de transfert ainsi que tous les documents nécessaires à la régularisation de ces transactions.
- **PRECISE QUE** les frais d'acte et de publication seront à la charge de Nantes Métropole.

Extrait certifié conforme
Orvault, le 4 avril 2023

Pour le Maire
Le Directeur général

Le secrétaire de séance

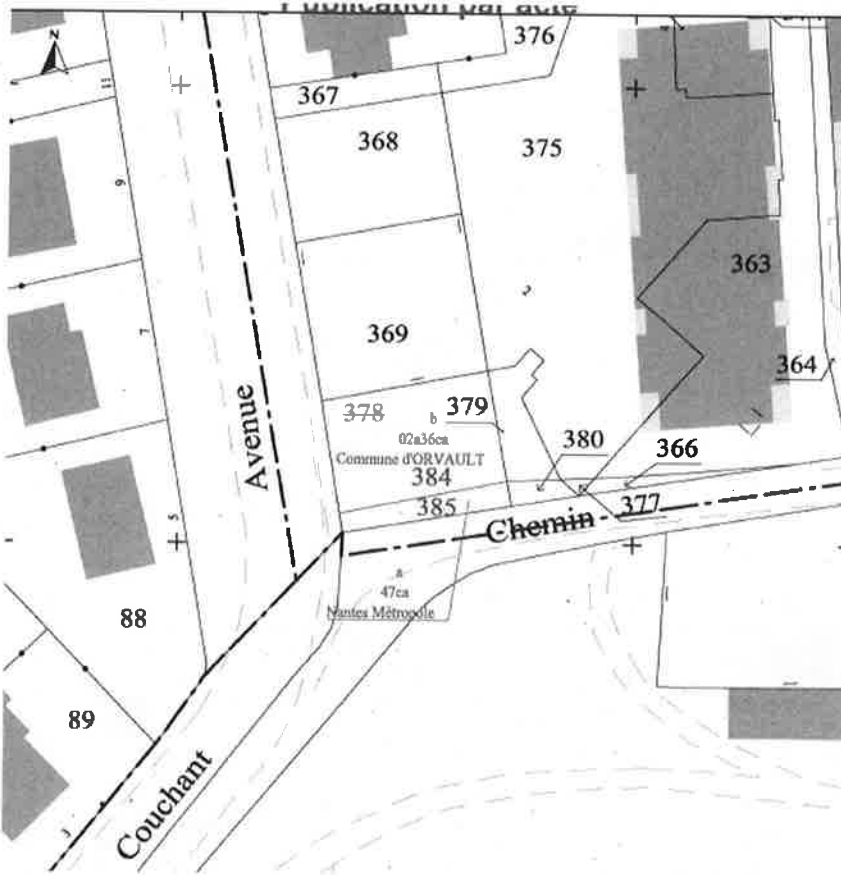


Jean-François MAISONNEUVE

Pierre ANNAIX

Rendu exécutoire
Par télétransmission en Préfecture le : 0 5 AVR. 2023
Et par publication le : 0 4 AVR. 2023

Elargissement chemin des Matines



Rue des Hameaux du Mail



Voie verte Bourg Bugalière

